



MAIRIE
AUFFREVILLE-BRASSEUIL
78930 - ☎ 01.34.77.11.68

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 15 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le quinze septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'espace socio-culturel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge Ancelot, Maire.

Étaient présents : Mrs Torchet, D. Pratico, J-C Legrand, R-M Resende Marques, C. Mathieu, N. Guyon, P. Guéganou, A. Tendero, Mme Galerne

Absents excusés : Mme J. Samson (pouvoir à Mr Ancelot), Mr P. Lacharme (pouvoir à Mr Ancelot), Mr R. Marques (pouvoir à Mr Resende Marques), Mr F. Indergand et Mme C. Deseine

Secrétaire de séance : C. Mathieu

☆☆☆☆☆

Le Conseil Municipal,
(6 voix contre, 7 abstentions)

⇒ **DÉSAPPROUVE** le rapport de la CLECT 2021 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

⇒ **DÉCIDE** de fixer, à compter du 1^{er} septembre 2021, le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions d'adjoint au maire sur le barème des communes de strate démographique de 500 à 999 habitants comme suit :

- 100 % du barème pour le 1^{er} adjoint,
- 77,10 % pour les autres adjoints (inchangé).

⇒ **DÉCIDE** la reprise de la provision pour risques financiers constitués lors du contentieux sente de la rivière

⇒ **ADOPTE**, à compter du 1^{er} janvier 2022, la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée moins de 3 500 habitants, pour le budget principal de la commune d'Auffreville-Brasseuil.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Président de la Communauté Urbaine GPSEO afin de faire réaliser les travaux d'extension du cimetière,

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice dans le cadre d'injures à personne dépositaire de l'autorité publique et **CONFIE** à Maître Xavier USUBELLI, Avocat au barreau de Versailles, la charge d'assister et de représenter la commune.

• **DÉCIDE** de solliciter du Conseil Départemental des Yvelines une subvention au titre des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires.

La subvention s'élèvera à 1458 € HT soit 80 % du montant des travaux subventionnables de 1822,50 € HT.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'association « Valeur et Culture de la Vallée de la Seine » pour la réalisation de travaux de toiture de la chapelle Saint Barthélémy.

Ainsi fait et délibéré,

Le Conseil Municipal est informé :

- ⇒ De l'ouverture à la rentrée et de l'inauguration de la troisième classe à l'école des Huit Moulins,
- ⇒ De la nécessité de faire repeindre les candélabres de la rue des Gains par les services de la GPSEO au titre de la compétence voirie/éclairage public,
- ⇒ Du stationnement gênant rue des Gains par plusieurs véhicules appartenant à un même foyer,
- ⇒ De la présence d'eau importante provenant des sources en amont du terrain de tennis,
- ⇒ De la vitesse excessive des véhicules sur la route départementale,
- ⇒ De l'obligation pour les détenteurs d'oiseaux en extérieur (basse-cour, coqs, poules, etc...) d'en faire la déclaration en mairie.

Fait à Auffreville-Brasseuil, le 20 septembre 2021,

Le Maire,
Serge ANCELOT

